

Saputo

SAPUTO INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 1^{er} juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ | 1 |
| 1.1 CONSTITUTION..... | 1 |
| 1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | 1 |
| RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS | 2 |
| 2.1 SURVOL..... | 2 |
| 2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS ET DISPOSITIONS) | 3 |
| RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE | 5 |
| 3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE | 5 |
| 3.1.1 L'industrie laitière canadienne | 5 |
| 3.1.2 L'industrie laitière américaine | 7 |
| 3.1.3 L'industrie laitière internationale..... | 10 |
| 3.1.4 Tendances futures | 11 |
| 3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE | 12 |
| RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS..... | 12 |
| 4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS (CANADA ET AUTRES) | 16 |
| 4.1.1 Produits | 16 |
| 4.1.2 Production..... | 16 |
| 4.1.3 Marchés..... | 17 |
| 4.1.4 Distribution | 19 |
| 4.1.5 Concurrence | 19 |
| 4.1.6 Relations de travail | 19 |
| 4.2 SECTEUR PRODUITS LAITIERS (ÉTATS-UNIS) | 20 |
| 4.2.1 Produits | 20 |
| 4.2.2 Production..... | 20 |
| 4.2.3 Marchés..... | 20 |
| 4.2.4 Distribution | 21 |
| 4.2.5 Concurrence | 22 |
| 4.2.6 Relations de travail | 22 |
| 4.3 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE..... | 22 |
| 4.3.1 Produits | 22 |
| 4.3.2 Fabrication | 22 |
| 4.3.3 Marchés et distribution | 23 |
| 4.3.4 Concurrence | 23 |
| 4.3.5 Relations de travail | 23 |
| 4.4 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS..... | 23 |
| 4.5 ENVIRONNEMENT | 23 |
| 4.6 MARQUES DE COMMERCE | 24 |
| 4.7 RISQUES ET INCERTITUDES..... | 25 |
| RUBRIQUE 5 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES | 27 |
| RUBRIQUE 6 - STRUCTURE DU CAPITAL | 27 |
| RUBRIQUE 7 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES | 28 |
| RUBRIQUE 8 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS | 29 |
| 8.1 ADMINISTRATEURS..... | 29 |
| 8.2 HAUTS DIRIGEANTS | 30 |
| RUBRIQUE 9 - POURSUITES | 31 |
| RUBRIQUE 10 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS | 31 |

| | |
|--|-----------|
| RUBRIQUE 11 - EXPERTS | 31 |
| RUBRIQUE 12 - AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES . | 31 |
| RUBRIQUE 13 - CONTRATS IMPORTANTS | 32 |
| RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION..... | 32 |
| 14.1 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION | 32 |
| 14.2 COMPOSITION ET ÉDUCATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES..... | 32 |
| 14.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES VÉRIFICATEURS EXTERNES | 33 |
| 14.4 HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE) | 34 |
| RUBRIQUE 15 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 34 |
| ANNEXE "A" | 36 |

RUBRIQUE 1 - LA SOCIÉTÉ

1.1 CONSTITUTION

Saputo Inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1^{er} juillet 1992; le certificat a été modifié le 25 août 1997 pour changer les dispositions rattachées à son capital-actions autorisé. Le certificat a été modifié une autre fois le 2 août 2000 afin de permettre, entre les assemblées des actionnaires, la nomination d'administrateurs par d'autres administrateurs. Le siège et principal établissement de la Société est situé au 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) Canada H1P 1X8.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte exige ou indique autrement, les termes *Saputo* et *Société* désignent Saputo Inc. seule ou avec ses filiales ou d'autres entités sous son contrôle direct ou indirect (collectivement, les *filiales*) ou toute combinaison de ces dernières.

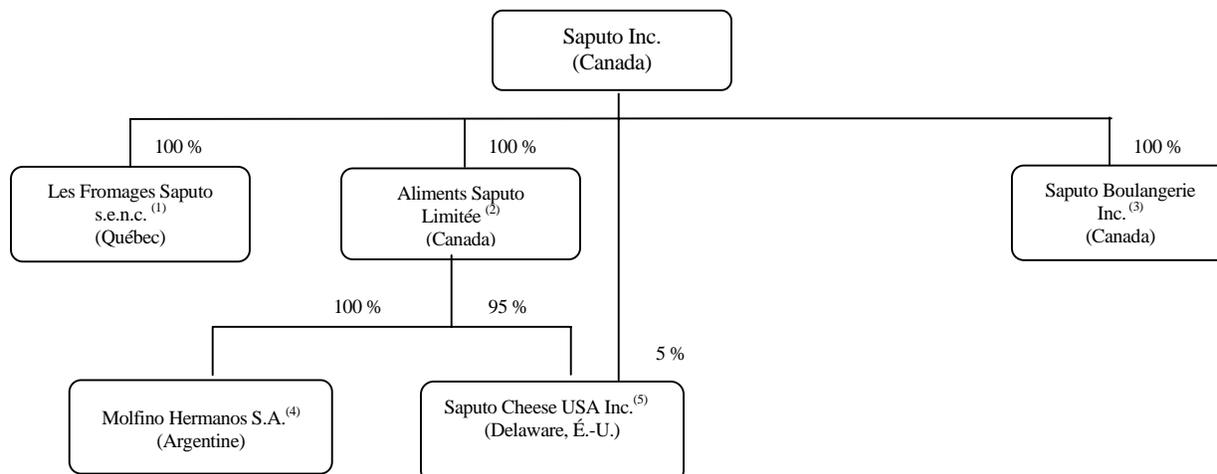
Le 23 novembre 2001, la Société a déclaré un dividende en actions de 100 % sur les actions ordinaires, ce qui eut le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (le « **fractionnement d'actions** »), de sorte que le nombre d'actions en circulation a doublé. Toutes les références aux présentes au nombre d'actions ordinaires et au prix des actions ordinaires ont été ajustées afin de tenir compte du fractionnement d'actions.

Dans la présente notice annuelle, le symbole « \$ » ou « \$ CA » renvoie au dollar canadien et le symbole « \$ US » renvoie au dollar américain.

Dans la présente notice annuelle, les renseignements sont donnés en date du 1^{er} juin 2005, à l'exception des renseignements financiers et des pourcentages s'y rapportant, qui sont donnés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et des renseignements concernant les employés, qui sont donnés en date du 1^{er} mai 2005. Les nombres d'employés et d'installations tiennent compte de l'acquisition de Côté et l'acquisition de Schneider (voir « Historique (y compris les acquisitions et dispositions) »), mais celles-ci ne sont pas comprises dans les renseignements financiers.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo et de ses filiales importantes et leur territoire de constitution respectif au 1^{er} juin 2005.



- (1) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement du fromage, une vaste gamme de lait nature, de produits à base de crème, de crème sûre, de fromage cottage, de yogourts et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, ainsi que d'autres produits alimentaires au Québec.
- (2) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement du fromage, une vaste gamme de lait nature, de produits à base de crème, de crème sûre, de fromage cottage, de yogourts et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, ainsi que d'autres produits alimentaires dans les provinces canadiennes autres que le Québec.
- (3) Produit, vend et distribue des produits de boulangerie presque exclusivement au Canada.
- (4) Produit, vend et distribue des produits laitiers en Argentine et pour les marchés d'exportations.
- (5) Produit et vend des produits laitiers, principalement du fromage, aux États-Unis.

RUBRIQUE 2 - ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

2.1 SURVOL

La Société exerce ses activités par le biais de deux secteurs, soit le secteur Produits laitiers, lequel est composé du secteur Produits laitiers (Canada et autres) et du secteur Produits laitiers (États-Unis), et le secteur Produits d'épicerie. Le secteur Produits laitiers et le secteur Produits d'épicerie représentent respectivement 95,9 % et 4,1 % des ventes totales. Le secteur Produits laitiers (Canada et autres) est composé des divisions Produits laitiers (Canada) et Produits laitiers (Argentine); le secteur Produits laitiers (États-Unis) est composé de la division Fromage (États-Unis); et le secteur Produits d'épicerie est composé de la division Boulangerie.

Les ventes totales consolidées de la Société sont réalisées à 62,4 % au Canada, à 33,7 % aux États-Unis et à 3,9 % en Argentine. Par l'entremise de ses deux secteurs, la Société exploite 46 usines et compte environ 8 500 employés.

Secteur Produits laitiers (Canada et autres)

Par l'entremise de son secteur Produits laitiers (Canada et autres), Saputo fabrique et commercialise, au Canada, de la mozzarella, du cheddar, et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, du beurre et des sous-produits à valeur ajoutée comme la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et la protéine de lactosérum. Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux épicerie fines et une grande sélection d'autres produits non laitiers qui complètent ses activités de distribution de fromage auprès principalement des pizzerias. Saputo s'est établie comme principal producteur de fromages au Canada, avec environ 38 % de la production de fromage naturel. Saputo distribue ses produits fromagers, grâce à des distributeurs indépendants non exclusifs et à des agents de vente et par son propre réseau de distribution, à trois segments de marché distincts : le détail, la restauration et l'industriel.

Par l'entremise de son secteur Produits laitiers (Canada et autres), la Société produit, commercialise et distribue, au Canada, du lait nature et une variété de produits laitiers, notamment de la crème, du yogourt, de la crème sûre et du fromage cottage. La gamme de produits laitiers est complétée par une variété de produits non-laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées, des jus et d'autres boissons. Saputo est l'un des trois plus importants transformateurs laitiers au Canada avec une part de marché de 20 % . Ces produits laitiers sont principalement vendus au segment du marché du détail par l'entremise de son réseau de livraison directe aux marchands (*RLDM*) exploité par des distributeurs de la Société et par des distributeurs indépendants de même que par l'entremise d'un important réseau de livraison à domicile. Ces produits sont également vendus au segment de la restauration.

Le 28 novembre 2003, la Société a complété l'acquisition de Molfino Hermanos S.A. (*Molfino*), une société située en Argentine (voir « Historique (y compris les acquisitions et dispositions) »). Les opérations de Molfino font partie du secteur Produits laitiers (Canada et autres).

Au cours de l'exercice 2005, le segment du détail comptait pour 60,5 % des ventes du secteur Produits laitiers (Canada et autres), le segment de la restauration pour 29,0 % et le segment industriel pour 10,5 %.

Au cours de l'exercice 2005, le secteur Produits laitiers (Canada et autres) représentait 62,2 % des ventes totales de la Société. Dans ce secteur, la Société exploite 28 usines au Canada et deux en Argentine. Au 1^{er} mai 2005, la Société comptait 5 282 employés dans ce secteur, dont 731 étaient basés en Argentine.

Secteur Produits laitiers (États-Unis)

Par l'entremise de son secteur Produits laitiers (États-Unis), la Société fabrique une variété de mozzarella, fromages de spécialité et des simili-fromages. La Société fabrique également du lait sucré condensé de même que des concentrés de protéines de lactosérum et des mélanges d'ingrédients qui sont tirés de sa production de fromage.

Saputo se classe parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis, avec environ 6 % de la production de fromage naturel. Directement ou par l'entremise de distributeurs indépendants non-exclusifs et d'agents de vente, Saputo dessert trois segments de marché distincts : détail, restauration et industriel. Au cours de l'exercice 2005, le segment du détail comptait pour 29,3 % des volumes de ventes du secteur Produits laitiers (États-Unis), le segment de la restauration pour 44,5 % et le segment industriel pour 26,2 %.

Au cours de l'exercice 2005, le secteur Produits laitiers (États-Unis) représentait 33,7 % des ventes totales de la Société. Dans ce secteur, Saputo exploite 15 usines aux États-Unis et employait, au 1^{er} mai 2005, 2 069 personnes.

Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux, des tartelettes et des barres collation au Canada et, à très moindre échelle, aux États-Unis. Ces produits sont presque exclusivement vendus dans le marché du détail au Canada par l'entremise d'un RLDM et par des distributeurs indépendants. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Dans ce secteur, la Société exploite une usine dans la province de Québec et employait, en date du 1^{er} mai 2005, 1 107 personnes.

2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS ET DISPOSITIONS)

M. Emanuele (Lino) Saputo, président du conseil de Saputo, a fondé la Société avec ses parents en 1954 en produisant des fromages de qualité pour la communauté italienne de Montréal.

Entre 1970 et 1997, Saputo a acquis plusieurs installations de production et de distribution de produits alimentaires et a mis sur pied son réseau de distribution national pour se hisser parmi les plus importants producteurs de mozzarella au Canada. En 1988, la Société a pénétré le marché des États-Unis en acquérant deux usines de fabrication de fromage. Le 31 juillet 1997, Saputo a acquis la Crémierie des Trois-Rivières, Limitée, accédant ainsi au marché du lait nature.

Le 15 octobre 1997, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 18 941 000¹ actions ordinaires au prix de 8,50 \$¹ l'action (le *premier appel public à l'épargne*). En décembre de la même année, Saputo a émis 18 000 000¹ de bons de souscription spéciaux au prix de 12,50 \$¹ le bon pour financer en partie l'acquisition de Stella (définie ci-après).

Le 5 décembre 1997, Saputo a accru sa présence aux États-Unis en acquérant Stella Holdings, Inc., un fabricant de mozzarella et de fromages de spécialité (qui, avec ses filiales en propriété exclusive de l'époque, sont collectivement désignées aux présentes comme *Stella*) pour une contrepartie globale de quelque 580 millions de dollars versée en espèces (l'*acquisition de Stella*). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1996, Stella a enregistré des revenus d'environ un milliard de dollars. Grâce à l'acquisition de Stella, le revenu de la Société a triplé, plaçant celle-ci parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis.

En 1998, Saputo a poursuivi sa croissance au Canada et aux États-Unis par l'acquisition de producteurs de mozzarella, de fromages de spécialité, de lait condensé sucré et de sous-produits à valeur ajoutée.

Le 15 septembre 1999, la Société a acquis toutes les actions en circulation de Culinar Inc., maintenant connue sous le nom de Saputo Groupe Boulangerie Inc. pour 283,5 millions de dollars. Cette opération a été payée en partie comptant et en partie par l'émission de 5 006 000¹ actions ordinaires de Saputo au prix de 19,98 \$¹ l'action. Culinar fabriquait, commercialisait et distribuait des petits gâteaux, des biscuits, des biscottes et des soupes et ses ventes s'élevaient à près de 270 millions de dollars. Avec cette acquisition, Saputo est devenue le plus important fabricant de petits gâteaux au Canada.

Le 12 novembre 1999, Saputo a complété le placement privé de 250 millions de dollars américains de billets de premier rang auprès d'investisseurs institutionnels aux États-Unis. La durée des billets varie de 7 à 15 ans et ces derniers comportent un taux d'intérêt moyen de 8,16 %. Le produit du placement privé a été utilisé pour refinancer une partie des facilités de crédit existantes de la Société.

Le 28 février 2000, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions en circulation de Groupe Cayer – JCB Inc., un fabricant de fromages fins situé dans la province de Québec, pour une somme de 13,7 millions de dollars payée comptant et une dette de 6,7 millions de dollars. Les ventes de Cayer s'élevaient à environ 55 millions de dollars.

Le 5 février 2001, Saputo a complété l'acquisition des activités de fabrication de lait nature et de fromage d'Agrifoods International Co-operative Limited (*Agrifoods*), l'un des plus importants transformateurs de produits laitiers au Canada, en achetant la totalité des actions en circulation de certaines filiales en exploitation d'Agrifoods, notamment Dairyland division laitière, Les Fromages Armstrong et Baxter Foods Limitée au prix de 407,3 millions de dollars payé comptant (l'*acquisition de Dairyworld*). Les entreprises acquises ont généré des ventes nettes d'environ 1,4 milliard de dollars.

Le 15 juillet 2001, la Société a conclu une transaction de partenariat avec Dare Foods Limited (*Dare*) selon laquelle cette dernière a acquis les activités de fabrication et de commercialisation de biscuits, de biscottes et de soupes du secteur Produits d'épicerie de la Société, lesquelles représentaient des revenus annuels d'environ 83 millions de dollars. En considération de cette transaction, Saputo a obtenu une participation de 21 % au sein du groupe Dare. Grâce à cette transaction, Dare est devenu le deuxième plus important fabricant de biscuits au Canada.

¹ Cette donnée a été redressée afin de refléter le fractionnement d'actions.

Le 23 novembre 2001, la Société a complété le fractionnement d'actions et a doublé le nombre d'actions ordinaires en circulation. Voir « La Société – Constitution ».

Le 28 juin 2002, la Société a complété un placement secondaire suivant lequel des compagnies contrôlées par M. Emanuele (Lino) Saputo² ou par ses frères et sœurs et leurs familles ont vendu 7 635 000 actions ordinaires au public, à un prix de 32,75 \$ par action.

Le 23 mai 2003, la Société a acquis les activités relatives aux marques de fromage bleu *Treasure Cave* et *Nauvoo* ainsi que certains actifs reliés aux opérations de fromage bleu de ConAgra Foods Inc. pour un prix d'achat de 36,5 millions de dollars payé comptant. Cette acquisition positionne Saputo comme le chef de file de la catégorie du fromage bleu dans le segment du détail aux États-Unis.

Le 28 novembre 2003, Saputo a acquis 100 % de Molfino, le troisième plus important transformateur laitier de l'Argentine, pour un prix au comptant d'environ 60 millions de dollars. Cette société produit une grande variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, de même que du beurre, de la crème, de la poudre de lait, du lait UHT et du *dulce de leche* (lait caramélisé). Cette transaction a procuré à Saputo l'opportunité de s'établir dans un marché où la matière première est accessible à des prix internationaux compétitifs.

Le 18 avril 2005, Saputo a acquis les activités de Fromages Côté S.A. et de Distributions Kingsey Inc., fabricant de cheddar pressé et en grains, de fromage de type suisse et d'autres fromages de spécialité pour un prix d'achat au comptant de 52,9 millions de dollars (*l'acquisition de Côté*).

Le 27 mai 2005, Saputo a acquis les activités de Schneider Cheese, Inc., fabricant et vendeur de fromages à effilocheur et en bâtonnets, pour un prix d'achat de 24,4 millions de dollars américains payé comptant (*l'acquisition de Schneider*).

RUBRIQUE 3 - SURVOL DE L'INDUSTRIE

3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE

3.1.1 L'industrie laitière canadienne

Régime réglementaire

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, l'industrie laitière est assujettie à une série de règlements fédéraux et provinciaux particuliers régissant la production, la transformation et la distribution du lait et de produits connexes. Toutes les lois applicables, qu'elles soient provinciales ou fédérales, prévoient des inspections d'usines, des tests effectués sur les produits et d'autres contrôles réglementaires.

Au Canada, les lois provinciales prévoient l'enregistrement des usines de transformation du lait, y compris celles qui expédient leurs produits dans des marchés locaux seulement, ce qui les oblige à se soumettre aux inspections et aux règlements provinciaux. En outre, toutes les usines de transformation du lait qui expédient des produits au niveau inter-provincial et à l'étranger sont assujetties à des inspections régulières menées par les autorités fédérales et doivent être agréées aux termes de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*.

² Voir « Administrateur et Dirigeants – Administrateurs » pour plus de détails sur les actions ordinaires que M. Emanuele (Lino) Saputo détient en propriété véritable ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise.

Approvisionnement en lait

Les activités de l'industrie laitière canadienne s'exercent dans un cadre fortement réglementé. Le gouvernement fédéral a chargé la Commission canadienne du lait (la CCL), société d'État, d'appliquer la politique laitière nationale du Canada, laquelle est fondée sur la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements provinciaux réglementent le lait nature et le gouvernement fédéral régit le lait industriel. On entend par « lait nature » le lait ou la crème de table destinés à la consommation sous forme liquide, alors que le « lait industriel » est destiné à la fabrication de tous les autres produits laitiers, notamment le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt. Selon les renseignements obtenus auprès de la CCL, le secteur du lait nature reçoit quelque 39 % du lait cru livré au Canada alors que le secteur du lait industriel en absorbe environ 61 %.

L'industrie laitière canadienne est caractérisée par un système de gestion planifiée de l'offre des produits laitiers. L'objectif principal de cette gestion est d'assurer un rendement équitable aux producteurs laitiers tout en maintenant la production d'un volume suffisamment élevé de lait industriel pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens en produits laitiers. On atteint cet objectif essentiellement en fixant le prix-plancher qui peut être payé aux entreprises de transformation du lait pour le beurre et la poudre de lait écrémé vendus à la CCL pour liquider les surplus du marché et en surveillant l'approvisionnement en lait industriel.

Chaque année laitière (laquelle court du 1^{er} août au 31 juillet), la CCL calcule le volume de production du lait industriel à l'échelle nationale en fonction de la demande prévue au Canada. Ce volume est ensuite réparti selon les dispositions du Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale. Cette entente précise notamment que la quote-part de la production nationale du lait industriel (le *contingent de mise en marché*) attribuée au Québec et à l'Ontario s'élève respectivement à quelque 45,8 % et 31,5 %.

Une fois que le volume de lait industriel a été établi et réparti parmi les provinces, les offices de commercialisation provinciaux régissent la production, la fixation du prix et la commercialisation du lait sur leur propre territoire. Chaque office de commercialisation provincial attribue le lait aux entreprises de transformation du lait. Le lait industriel est réparti selon un système de redistribution en cascade, qui classe le lait industriel en diverses catégories de produits à fabriquer. La priorité de l'offre est accordée aux catégories de lait les plus élevées, qui commandent des prix supérieurs.

Bien qu'il puisse y avoir certaines variations d'une province à l'autre, la croissance des quantités de lait de chaque catégorie, autre que le lait nature, est généralement limitée. Puisque le contingent de mise en marché est établi en fonction de la demande enregistrée dans le passé et de la demande prévue en produits laitiers, la direction croit qu'il est peu probable qu'un transformateur perde une partie importante de sa part du volume de lait disponible.

Commerce international (Canada)

Importations. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international administre les quotas d'importation du fromage au Canada. Ces quotas sont divisés en sources provenant de l'Union européenne et d'autres sources. Cette répartition découle de l'obligation qu'a prise le Canada envers l'Union européenne d'importer de cette dernière 66,0 % des quelque 20,4 millions de kilogrammes de fromage qu'il s'est engagé à importer chaque année en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC). Les importations effectuées aux termes de cet engagement minimal de 20,4 millions de kilogrammes de fromage bénéficient de tarifs douaniers peu élevés alors que les importations en sus du seuil prévu par l'engagement sont assujetties à des tarifs considérablement plus élevés. À l'heure actuelle, les tarifs

applicables aux importations de fromage hors contingent correspondent à 245,5 % de la valeur facturée. Le 1^{er} mai 2004, dix pays se sont joints à l'Union européenne. À l'heure actuelle, l'inclusion de ces nouveaux membres ne modifie pas les ratios d'importation applicables au Canada et présentés ci-dessus.

Exportations. Afin de se conformer à la décision finale de l'OMC rendue en décembre 2002, laquelle a conclu que les pratiques canadiennes d'exportation de produits laitiers constituaient des subventions à l'exportation, le Canada doit exporter toute quantité de produits laitiers au-delà de ses engagements envers l'OMC aux prix fixés par le Canada sur le lait cru, ce qui rend non concurrentielle l'exportation de produits laitiers du Canada. L'exportation de sous-produits tels que le lactose et le lactosérum n'est pas affectée par la décision de l'OMC.

Marché canadien

L'apport de l'industrie de la transformation laitière à l'économie canadienne est considérable puisqu'elle a généré des livraisons évaluées à 11 milliards de dollars en 2004. Surpassé uniquement par le secteur de la transformation de la viande, le secteur de la transformation laitière représentait environ 15,2 % de la valeur estimative de toutes les ventes du secteur de la transformation des produits alimentaires en 2004. Le secteur de la transformation vit présentement une importante rationalisation alors que les transformateurs s'efforcent d'obtenir l'efficacité et les économies d'échelle nécessaires pour demeurer concurrentiels avec des produits substitués.

En 2003-2004, il y avait 17 931 fermes laitières au Canada. Cela représente une hausse de 41 fermes par rapport à l'année laitière précédente. Environ 82 % des fermes laitières du Canada sont situées au Québec et en Ontario. Les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes comptent respectivement pour 13 % et 5 % des fermes laitières.

Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués au Canada en 2004.

Volumes de production canadienne de produits laitiers choisis en 2004 ⁽¹⁾ (en milliers)

| | | |
|--|-----------|--------|
| Fromage | 340 018 | kg |
| Lait nature et crème..... | 3 004 552 | litres |
| Fromage cottage | 26 338 | kg |
| Crème glacée et autres produits surgelés..... | 467 916 | litres |
| Autres produits laitiers | 476 246 | kg |

⁽¹⁾ Source : Commission canadienne du lait.

3.1.2 L'industrie laitière américaine

Régime réglementaire

Aux États-Unis, la production des produits alimentaires est assujettie à une vaste réglementation fédérale, étatique et locale régissant la publicité, la qualité, l'emballage, l'étiquetage et la salubrité.

Toutes les usines de fabrication alimentaire sont assujetties à la réglementation et aux contrôles de la *United States Food and Drug Administration* (la *FDA*) et du *United States Department of Agriculture* (le *USDA*). De même, chaque État peut appliquer des règlements plus stricts pour régir la fabrication de produits alimentaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux collaborent avec le gouvernement fédéral pour assurer la salubrité des aliments produits sur leur territoire. Toute violation des règlements fédéraux, étatiques et locaux peut donner lieu à la saisie et à la confiscation de produits, à des ordonnances de cesser et de s'abstenir, à des injonctions et à des sanctions pécuniaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux assurent également le respect de la législation environnementale.

Approvisionnement en lait

Il existe deux catégories de lait aux États-Unis, soit le *Grade A* et le *Grade B*. Le lait de *Grade A* est produit selon des exigences sanitaires précises et les producteurs laitiers doivent détenir un permis d'expédition de *Grade A*. Le lait de *Grade A* compte pour 98 % de l'approvisionnement en lait aux États-Unis et est utilisé sous forme liquide ainsi qu'à des fins de fabrication de divers produits laitiers dont le fromage. Le lait de *Grade B*, qui ne sert pas à la préparation du lait nature, représente, pour sa part, 2 % de la production de lait aux États-Unis et est destiné exclusivement à la production du beurre, du fromage et de la poudre de lait écrémé.

Le tableau qui suit présente l'utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2004.

Utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2004 ⁽¹⁾

| | |
|--|------|
| Utilisé comme lait nature et crème | 30 % |
| Transformé en fromage | 31 % |
| Transformé en produits laitiers surgelés | 5 % |
| Transformé en beurre | 5 % |
| Utilisé sur les fermes où il est produit | 1 % |
| Autres utilisations..... | 28 % |

(1) Source : USDA, *Dairy Products 2004, Summary*, publié en avril 2005. Calculés à partir des solides totaux.

Dans la plupart des cas, le prix du lait commercialisé aux États-Unis est fixé selon son utilisation. Les prix du lait sont fixés mensuellement selon des formules de prix des produits. Les données sur les prix utilisées dans les formules sont tirées de sondages menés par le *National Agriculture Statistics Service* du USDA. Le lait utilisé dans les produits liquides est placé dans la catégorie I, la catégorie au prix le plus élevé. Le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée, de yogourt, fromage cottage, crème sûre, fromage ricotta et d'autres produits laitiers fait partie de la catégorie II. Le lait utilisé dans la fabrication de fromage et de fromage à la crème fait partie de la catégorie III, et celui utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre, de la catégorie IV. En Californie, le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée et sorbet fait partie de la catégorie 3; le lait utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre fait partie de la catégorie 4(a) et le lait utilisé dans la fabrication de fromage et de fromage à la crème fait partie de la catégorie 4(b).

Les prix de gros pour la majeure partie de la production de fromage des États-Unis sont établis selon les opérations quotidiennes effectuées comptant sur le fromage cheddar à la *Chicago Mercantile Exchange* (la *CME*). La dernière opération d'une journée fixe le cours pour la journée. En l'absence d'opérations, le cours est fonction des cours acheteur et vendeur. Les entreprises de transformation perçoivent habituellement une prime en sus du cours établi par la *CME*.

Une usine de transformation du lait n'est assujettie à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elle peut recevoir et elle est libre de négocier son approvisionnement en lait avec qui elle veut. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou peuvent s'approvisionner en lait directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient un prix qui reflète la classe de prix du *USDA* en vigueur pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés.

Les programmes laitiers américains, par l'entremise de l'organisme fédéral dénommé *Commodity Credit Corporation* (la *CCC*), ont une incidence sur la production et la commercialisation du lait et des produits laitiers aux États-Unis puisque la *CCC* achète la production de beurre, de poudre de lait écrémé et de fromage aux prix-planchers suivants :

- beurre à 1,0500 \$ US la livre;
- bloc de fromage cheddar 40 livres à 1,1314 \$ US la livre;
- poudre de lait écrémé à 0,800 \$ US la livre.

Ces produits sont vendus ou utilisés soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle internationale dans le cadre de programmes gouvernementaux particuliers. La *CCC* n'aide pas directement les producteurs laitiers et n'établit pas d'objectif de rendement pour eux.

Commerce international (États-Unis)

Importations. La restriction des importations est un autre élément important du programme laitier des États-Unis. La plupart des quotas américains d'importation de fromage sont propres à un pays et à un produit donnés. Selon les dispositions de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, les États-Unis se sont engagés à importer, à un taux tarifaire moins élevé, quelque 135 586 tonnes métriques de fromage en 2004. Les tarifs applicables au fromage en sus de ce quota sont prohibitifs.

Aucun permis n'est exigé pour les produits laitiers à base de lait de brebis, de chèvre et de bufflonne et ces produits ne sont pas assujettis à des droits de douane aux États-Unis. Cela s'applique aussi à quelques autres produits, y compris le fromage brie.

Exportations. Les États-Unis ne sont pas un exportateur important de produits laitiers. Les activités d'exportation de ce pays s'élevaient à 1 452 milliards de dollars américains en 2004 et à 997,4 milliards de dollars américains en 2003.

La plupart des activités d'exportation sont exercées dans le cadre du *Dairy Export Incentive Program*, qui attribue des volumes d'exportations subventionnées à certains pays, permettant ainsi aux exportateurs de demander de l'aide pour exporter des produits laitiers destinés à ces pays.

Marché américain

Le USDA établit qu'il y avait 401 usines de transformation de fromage aux États-Unis en 2004 qui ont produit 4 milliards de kilogrammes de fromage. Le cheddar représentait 31,1 % de cette quantité, soit 1,3 milliard de kilogrammes, et les fromages italiens, dans l'ensemble, représentaient 41,2 % de ce volume, soit 1,7 milliard de kilogrammes. La mozzarella comptait à elle seule pour 1,3 milliard de kilogrammes de la production fromagère, soit 79,7 % des fromages italiens et 32,9 % de tous les fromages produits en 2004.

3.1.3 L'industrie laitière internationale

Comparativement à la production mondiale de lait, les volumes de produits laitiers actuellement transigés dans le marché mondial sont faibles. Toutefois, nous remarquons une tendance grandissante de l'échange de produits laitiers de même qu'une évolution rapide des parts de marché de chacun des pays concernés. Le cœur de ces échanges internationaux est régional à l'intérieur d'un même continent et est incité par les zones de libre-échanges, la plus ancienne et la plus importante étant l'Union européenne. D'autres zones de libre-échanges se développent au sein des Amériques, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Au cours des dernières années, le changement dans les parts de marché a été significatif. En effet, la ronde des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay de l'OMC portant sur les négociations d'échanges libérales entre les pays membres a influencé ce changement, et ce, en adressant spécifiquement pour la première fois l'échange de produits agricoles. Entre 1995 et 2002, l'Union européenne (alors composée de 15 pays) a vu sa part du marché mondial passer de 53 % à 30 %, la part du marché de la Nouvelle-Zélande est passée de 19 % à 28 % alors que celle de l'Australie est passée de 13 % à 18 %. La part de marché des États-Unis est passée de 6 % à 4 % alors que celle de l'Argentine a connu un gain de 1 % pour se situer à 4 %. Suite au jugement rendu par l'Organe d'appel de l'OMC en décembre 2002, le Canada n'est plus un joueur important au niveau de l'exportation de produits laitiers.

L'implantation de la récente politique sur l'agriculture générale au sein de l'Union européenne devrait avoir un impact mesurable sur l'ensemble de l'industrie laitière. Cette politique a pour objectif de réduire les barrières de prix des fermes laitières de même que d'éliminer les subventions pour l'exportation. Pour ce faire, les pertes de revenus sont compensées par des paiements directs aux fermes, le tout en conformité avec les engagements pris aux termes des règles de l'OMC. Les rapports démontrent que ces paiements pourraient être inadéquats pour prévenir une diminution significative du nombre de fermes dans l'ensemble de l'Europe, ce qui pourrait contribuer au maintien de prix fermes au sein du marché international. Le marché mondial se concentre sur les produits pré-emballés, prêts à utiliser, en vrac et d'ingrédients laitiers, ce qui, actuellement, ne permet pas de définir les effets à long terme sur les tendances d'échanges traditionnels et ultimement, sur les prix mondiaux.

Argentine

Régime réglementaire

Le régime réglementaire en Argentine est diamétralement à l'opposé des régimes canadiens et américains. Bien qu'il existe des lois nationales, provinciales et municipales, seulement un nombre restreint d'entre elles sont spécifiques à l'industrie laitière. Par ailleurs, l'industrie laitière adhère aux standards internationaux Codex Alimentarius pour les produits vendus internationalement, tels que les fromages et la poudre de lait écrémé et elle se conforme aux bonnes pratiques manufacturières reconnues relativement aux produits présents sur le marché national.

Approvisionnement en lait

En Argentine, les prix du lait sont négociés mensuellement entre le transformateur et les producteurs laitiers. Il n'existe aucune limite ou restriction quant à la quantité de lait produite et transformée. De plus, le prix du lait vendu à l'intérieur du pays ou sa catégorie n'est pas déterminé suivant son utilisation. De même, les transformateurs laitiers ne sont pas limités quant à la quantité de lait qu'ils peuvent acheter et ils sont libres de négocier des ententes d'approvisionnement en lait avec toute personne de leur choix. En général, ces ententes sont négociées avec les producteurs laitiers présents dans un certain rayon de l'usine de transformation.

La production totale de lait en Argentine est d'environ 92 millions d'hectolitres par année, ce qui est légèrement plus élevé que la production totale canadienne. Le tableau qui suit indique le volume de certains produits laitiers fabriqués en Argentine.

Volume de certains produits laitiers fabriqués en Argentine en 2004 ⁽¹⁾
(en milliers)

| | | |
|-------------------------------|-----------|------------------|
| Fromage..... | 378 348 | tonnes métriques |
| Lait nature | 1 503 839 | litres |
| Yogourt..... | 357 140 | tonnes métriques |
| Autres produits laitiers..... | 536 752 | tonnes métriques |

(1) Source: *Secretaria de Agricultura, Ganaderia Pesca y Alimentos, Cuadro estadístico*, mai 2005.

Exportations

L'Argentine, en plus d'être membre du groupe de libre-échange de l'Amérique du Sud, est également un joueur important au sein du marché laitier international. L'Argentine a un bassin en lait important et a la capacité de produire du lait à des prix compétitifs. Il n'existe aucun programme gouvernemental d'aide à l'exportation de produits laitiers. Au cours de l'année 2004, l'Argentine a exporté 273 000 tonnes métriques de produits laitiers. De cette quantité, 199 000 tonnes métriques étaient du lait en poudre, 32 000 tonnes métriques étaient du fromage et le résiduel de 42 000 tonnes métriques était composé d'autres produits laitiers.

3.1.4 Tendances futures

De l'avis de la Société, les efforts de consolidation entrepris il y a plusieurs années dans les industries laitières américaine et canadienne se poursuivront. Cet environnement concurrentiel en évolution obligera nécessairement les entreprises régionales de transformation à s'adapter, à vendre ou à fusionner avec d'autres participants de l'industrie. Les entreprises laitières bien capitalisées et orientées vers les regroupements devraient profiter de cette tendance pour effectuer des acquisitions stratégiques.

Des représentants des divers gouvernements ont entamé dans le cadre de la ronde de négociations de Doha de l'OMC des discussions devant mener à de nouveaux tarifs et à des diminutions des subventions pour les produits agricoles au cours des années à venir. La ronde de Doha devrait être finalisée entre les années 2005 et 2008, dépendamment de la date à laquelle le document de travail du comité sera finalisé et adopté.

Au cours des prochaines années, l'industrie laitière canadienne devra mettre l'accent sur la création de produits laitiers innovateurs correspondant aux besoins nutritionnels évolutifs des consommateurs afin d'accroître le marché national.

3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE

Régime réglementaire

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. L'industrie des produits d'épicerie est assujettie à des normes strictes en matière de qualité et d'emballage, notamment celles énoncées dans la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

Marché du détail canadien

Au cours des dernières années, le marché du détail canadien a évolué en raison de l'importance croissante des canaux de distribution hors des supermarchés comme les magasins grande surface et les clubs-entrepôts. Cette tendance a entraîné une consolidation importante du réseau des supermarchés où cinq chaînes nationales contrôlaient approximativement 88 % des ventes au détail de ce réseau en 2004.

Les ventes effectuées dans le secteur des petits gâteaux s'élèvent à quelque 795 millions de dollars par année au Canada. Ce secteur comprend notamment les petits gâteaux, les muffins, les barres granola, les barres de céréales et de fruits, les desserts frais ainsi que les carrés à la guimauve. Les petits gâteaux préemballés comptent pour 17 % de tous les petits gâteaux vendus au Canada. Environ 61 % et 29 % respectivement de toutes les ventes de produits de petits gâteaux préemballés au Canada sont effectuées au Québec et en Ontario.

RUBRIQUE 4 - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société exploite ses activités par le biais de deux secteurs, soit le secteur Produits laitiers (qui regroupe les secteurs Produits laitiers (Canada et autres) et Produits laitiers (États-Unis)) et le secteur Produits d'épicerie. Par l'entremise de ces deux secteurs, la Société exploite 46 usines et compte environ 8 500 employés. Le secteur Produits laitiers (Canada et autres) est composé des divisions Produits laitiers (Canada) et Produits laitiers (Argentine); le secteur Produits laitiers (États-Unis) est composé de la division Fromage (États-Unis); et le secteur Produits d'épicerie est composé de la division Boulangerie.

Le tableau suivant démontre l'importance relative des deux secteurs de la Société au cours des deux derniers exercices.

| | Ventes par secteur | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| | Exercice terminé le 31 mars 2005 | | Exercice terminé le 31 mars 2004 | |
| | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales |
| Secteur Produits laitiers | | | | |
| Secteur Produits laitiers (Canada et autres)..... | 2 415 541 | 62,2 | 2 161 852 | 60,5 |
| Secteur Produits laitiers (États-Unis)..... | 1 308 735 | 33,7 | 1 240 954 | 34,8 |
| Sous-total | <u>3 724 276</u> | <u>95,9</u> | <u>3 402 806</u> | <u>95,3</u> |
| Secteur Produits d'épicerie | <u>158 793</u> | <u>4,1</u> | <u>167 384</u> | <u>4,7</u> |
| Total | <u>3 883 069</u> | <u>100,0</u> | <u>3 570 190</u> | <u>100,0</u> |

Secteur Produits laitiers – (Canada et autres)

Par l'entremise de son secteur Produits laitiers (Canada et autres), Saputo fabrique et commercialise, au Canada, la mozzarella, le cheddar et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, le beurre et des sous-produits à valeur ajoutée, tels la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et les protéines de lactosérum. Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux épicerie fines et un vaste éventail d'autres produits non-laitiers qui complètent ses activités de distribution de fromage auprès principalement des pizzerias. Saputo s'est établie comme principal producteur de fromage au Canada, avec environ 38 % de la production de fromage naturel. Saputo distribue ses produits fromagers, grâce à des distributeurs indépendants non-exclusifs et à des agents de vente et par son propre réseau de distribution, à trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel.

Par l'entremise de son secteur Produits laitiers (Canada et autres), la Société produit, commercialise et distribue, au Canada, du lait nature et une variété de produits laitiers, notamment de la crème, du yogourt, de la crème sûre et du fromage cottage. La gamme de produits laitiers est complétée par une variété de produits non-laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées, des jus et d'autres boissons. Saputo est l'un des trois plus importants transformateurs laitiers au Canada avec une part de marché de 20 %. Ces produits laitiers sont principalement vendus au segment du marché du détail par l'entremise du réseau de livraison directe aux marchands (RLDM) exploité par des distributeurs de la Société et par des distributeurs indépendants de même que par l'entremise d'un important réseau de livraison à domicile. Ces produits sont également vendus au segment de la restauration.

Par l'entremise de ses activités en Argentine, la Société produit une grande variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, de même que du beurre, de la crème, de la poudre de lait, du lait UHT et du *dulce de leche* (lait caramélisé). Saputo dessert ces produits par l'entremise de distributeurs indépendants aux segments du marché du détail et de l'industriel. La Société est le troisième plus important transformateur laitier en Argentine.

Au cours de l'exercice 2005, le segment du détail comptait pour 60,5 % des ventes du secteur Produits laitiers (Canada et autres), le segment de la restauration pour 29,0 % et le segment industriel pour 10,5 %.

Au cours de l'exercice 2005, le secteur Produits laitiers (Canada et autres) représentait 62,2 % des ventes totales de la Société. Dans ce secteur, la Société exploite 28 usines au Canada et deux en Argentine. Au 1^{er} mai 2005, la Société comptait 5 282 employés dans ce secteur, dont 731 étaient basés en Argentine.

Secteur Produits laitiers (États-Unis)

Par l'entremise de son secteur Produits laitiers (États-Unis), la Société fabrique une variété de mozzarella, fromages de spécialité et des simili-fromages. La Société fabrique également du lait sucré condensé de même que des concentrés de protéines de lactosérum et des mélanges d'ingrédients qui sont tirés de sa production de fromage.

Saputo se classe parmi les principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis, avec environ 6 % de la production de fromage naturel. Directement ou par l'entremise de distributeurs indépendants non-exclusifs et d'agents de vente, Saputo dessert trois segments de marché distincts : détail, restauration et industriel. Au cours de l'exercice 2005, le segment du détail comptait pour 29,3 % des ventes du secteur Produits laitiers (États-Unis), le segment de la restauration pour 44,5 % et le segment industriel pour 26,2 %.

Au cours de l'exercice 2005, le secteur Produits laitiers (États-Unis) représentait 33,7 % des ventes totales de la Société. Dans ce secteur, Saputo exploite 15 usines aux États-Unis et employait, au 1^{er} mai 2005, 2 069 personnes.

Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux au Canada, des tartelettes et des barres collation au Canada et, dans une très moindre mesure, aux États-Unis. La vente de ces produits se fait presque exclusivement dans le marché du détail canadien par l'entremise d'un RLDM et de distributeurs indépendants. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. La Société exploite dans ce secteur une usine dans la province de Québec et elle comptait, au 1^{er} mai 2005, 1 107 employés.

Profil global

Le tableau qui suit présente la ventilation des ventes totales de la Société par région et par segment de marché pour les deux derniers exercices :

| Ventes totales de la Société – Ventilation géographique | | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| | Exercice terminé le 31 mars 2005 | | Exercice terminé le 31 mars 2004 | |
| | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales |
| États-Unis..... | 1 308 735 | 33,7 | 1 240 954 | 34,8 |
| Canada..... | 2 424 070 | 62,4 | 2 284 774 | 64,0 |
| Argentine..... | 150 264 ⁽¹⁾ | 3,9 ⁽¹⁾ | 44 462 ⁽¹⁾ | 1,2 ⁽¹⁾ |
| Total | <u>3 883 069</u> | <u>100,0</u> | <u>3 570 190</u> | <u>100,0</u> |

(1) L'acquisition de Molfino a été complétée le 28 novembre 2003.

| Ventes totales de la Société - Segments de marché | | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| | Exercice terminé le 31 mars 2005 | | Exercice terminé le 31 mars 2004 | |
| | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales |
| Secteur Produits laitiers (Canada et autres) | | | | |
| Détail..... | 1 460 519 | 37,6 | 1 340 348 | 37,5 |
| Restauration..... | 700 707 | 18,1 | 648 556 | 18,2 |
| Industriel..... | 254 315 | 6,5 | 172 948 | 4,8 |
| Sous-total | 2 415 541 | 62,2 | 2 161 852 | 60,5 |
| Secteur Produits laitiers (États-Unis)⁽¹⁾ | | | | |
| Sous-total | 1 308 735 | 33,7 | 1 240 954 | 34,8 |
| Sous-total | 3 724 276 | 95,9 | 3 402 806 | 95,3 |
| Secteur Produits d'épicerie⁽²⁾ | | | | |
| Sous-total | 158 793 | 4,1 | 167 384 | 4,7 |
| Total | <u>3 883 069</u> | <u>100,0</u> | <u>3 570 190</u> | <u>100,0</u> |

- (1) Les volumes de vente sont plus représentatifs de nos activités américaines en raison de l'impact de la variation de la devise et du prix de vente par livre de fromage sur les dollars de ventes (voir le tableau « Volumes de ventes – Segments de marché » de la section 4.2.3).
- (2) Les produits d'épicerie sont vendus presque uniquement dans le segment du marché du détail.

Puisque les secteurs de la Société sont complètement différents, la description des activités de cette dernière sera divisée en trois sections, (i) le secteur Produits laitiers (Canada et autres), (ii) le secteur Produits laitiers (États-Unis) et (iii) le secteur Produits d'épicerie.

4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS (CANADA ET AUTRES)

4.1.1 Produits

Au Canada, Saputo produit, commercialise et distribue un large éventail de fromages de qualité à l'échelle nationale, notamment la mozzarella et le cheddar, des fromages de spécialité comme le ricotta, le provolone, le parmesan, le feta, le havarti, des fromages fins tels le brie et le camembert et d'autres fromages à pâte ferme comme le brick, le colby, le farmer, le munster et le monterey jack, de même que du fromage en grains frais et des fromages fondus. Les produits fromagers de Saputo sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo*, *Stella*, *Armstrong*, *Caron*, *Cayer* et *Kingsey*. Saputo vend aussi des produits fromagers sous des marques privées et elle produit du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé de même qu'un certain nombre de sous-produits tirés de sa production fromagère, notamment la poudre de lactosérum, les mélanges à crème glacée, le lactose et la protéine de lactosérum. Le réseau de distribution de la Société distribue des fromages fins importés aux épiceries fines et une grande sélection de produits non-laitiers fabriqués par des tiers qui complètent ses activités de distribution de fromage aux pizzerias dans l'industrie de la restauration.

Saputo est l'un des trois plus importants transformateurs de lait frais au Canada, détenant approximativement 20 % du marché canadien. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien et l'Ontario, sous la marque *Nutrilaït* au Québec et sous la marque *Baxter* dans les Maritimes. Saputo produit et commercialise aussi de la crème, de la crème sûre, du fromage cottage et du yogourt. Du lait traité spécialement est aussi produit et commercialisé sous les marques de commerce *Milk 2 Go*, *Lait's Go*, *Dairyland Plus* et *Nutrilaït Plus*. En plus de sa gamme de produits laitiers, Saputo produit et distribue aussi d'autres produits réfrigérés, notamment du jus.

En Argentine, Saputo produit et met en marché une vaste variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, ainsi que du beurre, de la crème, de la poudre de lait, du lait UHT et du *dulce de leche* (lait caramélisé). Environ 44 % de ses produits sont vendus nationalement alors que 56 % sont vendus sur le marché de l'exportation. Ces produits sont vendus sous les marques de commerce reconnues *Molfino*, *La Paulina* et *Ricrem*.

4.1.2 Production

Sources d'approvisionnement

Le lait représente en moyenne 85 % des coûts engagés par la Société pour la production de ses produits laitiers. En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière canadienne, Saputo s'approvisionne en lait au Canada auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

En Argentine, Saputo s'approvisionne en lait auprès des producteurs de lait et environ 3 % du lait obtenu provient de fermes appartenant à la Société. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

Dans le secteur Produits laitiers (Canada et autres), la Société exploite au total 30 usines, soit 28 au Canada et deux en Argentine. La Société est propriétaire de toutes ses usines, exception faite de l'une de ses deux installations situées à Calgary, en Alberta.

La Société exploite 13 usines dans l'Ouest du Canada. Ces installations ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 27 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes et la capacité de produire du fromage fondu.

En Ontario, la Société exploite 4 installations qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 5 millions de litres de lait en fromage ou en lait nature.

Au Québec et dans les Maritimes, la Société exploite un total de 11 installations. La Société peut, au total, transformer chaque semaine environ 16 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes, et elle peut aussi produire du lactosérum liquide dans ces installations.

En Argentine, la Société exploite deux installations qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 11 millions de litres de lait en fromage et en d'autres produits laitiers.

Toutes les usines exploitées par le secteur Produits laitiers (Canada et autres) ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 18 % pour les activités fromagères canadiennes, de 31 % pour les activités laitières canadiennes et de 20 % en Argentine.

4.1.3 Marchés

Saputo est le premier producteur de fromage au Canada avec une part d'environ 38 % de la production canadienne de fromage naturel. Saputo vend ses produits aux segments de marché de la restauration, du détail et de l'industriel. La Société distribue aussi des fromages fins importés à des épiceries fines et elle approvisionne des pizzerias indépendantes en divers produits alimentaires et autres produits fabriqués par des tiers dont la vente a pour but de compléter ses activités de vente de fromage auprès de ces clients. La Société est l'un des trois plus importants transformateurs de lait frais au Canada avec une part estimative du marché canadien de 20 %. Saputo vend aussi, dans le cadre de ses activités canadiennes, du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée et de la protéine de lactosérum à une vaste gamme de clients au Canada, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

Saputo est le troisième plus important transformateur laitier en Argentine, transformant environ 5 % de la totalité de la production laitière. La Société vend ses produits nationalement aux segments du marché du détail et de l'industriel. Environ 44 % des produits fabriqués en Argentine sont vendus sur le marché local alors que 56 % sont exportés vers plus de 30 pays.

Clientèle

Le secteur Produits laitiers (Canada et autres) de la Société dessert trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel.

Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers (Canada et autres), la ventilation des ventes par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

| Secteur Produits laitiers (Canada et autres) – Ventes – Segments de marché | | | | |
|--|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| | Exercice terminé le 31 mars 2005 | | Exercice terminé le 31 mars 2004 | |
| | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales | Ventes (en milliers de dollars) | Pourcentage des ventes totales |
| Détail..... | 1 460 519 | 60,5 | 1 340 348 | 62,0 |
| Restauration..... | 700 707 | 29,0 | 648 556 | 30,0 |
| Industriel..... | 254 315 | 10,5 | 172 948 | 8,0 |
| Total..... | <u>2 415 541</u> | <u>100,0</u> | <u>2 161 852</u> | <u>100,0</u> |

Détail. Saputo vend des produits laitiers sous ses propres marques et sous des marques privées à ses clients de détail qui comprennent des chaînes de supermarchés, des dépanneurs, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages fins. Au cours de l'exercice 2005, la majorité des ventes au détail de Saputo a été générée par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques privées. Les produits laitiers de Saputo sont vendus au détail au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épicereries. Saputo offre à ses clients du marché du détail une vaste variété de produits laitiers, tels que le cheddar, la mozzarella, le lait nature, la crème, le yogourt, la crème sûre, le fromage cottage, des fromages de spécialité et des fromages fins. La gamme de produits laitiers est également complétée par divers produits non-laitiers, tels que des crèmes à café aromatisées, des jus et des breuvages. Saputo fournit également à ses clients du marché du détail de la poudre de lait à partir de ses activités en Argentine.

Restauration. Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels), les hôtels ainsi que les institutions. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits fromagers et des produits de lait nature sous ses propres marques et sous des marques privées. Saputo fournit également aux pizzerias indépendantes au Canada, d'autres produits non-laitiers fabriqués par des tiers par la voie de son propre réseau de distribution. Saputo produit aussi des mélanges laitiers pour les chaînes de restauration à service rapide.

Industriel. Les clients du segment industriel comprennent des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à de nombreux fabricants de pizzas surgelées au Canada ainsi qu'à des transformateurs de mets surgelés. La Société produit également à partir de ses activités manufacturières au Canada des sous-produits tels que le lactose, la poudre de lactosérum et les protéines de lactosérum. La Société, par l'entremise de son segment industriel canadien et ses activités en Argentine, vend du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée, de la protéine de lactosérum, du lait en poudre, du beurre et de la crème à un large éventail de clients au Canada, en Argentine, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

4.1.4 Distribution

Les ventes de produits laitiers sont réalisées au Canada par des expéditions directes à certains clients d'importance du secteur du détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Saputo a également développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour ses activités de produits laitiers, lequel est composé de 25 centres de distribution et entrepôts, et de plus de 500 routes de distribution réparties au Canada. Saputo exploite aussi l'un des plus importants réseaux de livraison à domicile de lait et d'autres produits alimentaires au Canada.

En Argentine, la Société distribue ses produits par l'entremise de distributeurs indépendants, lesquels sont approvisionnés à partir des 9 centres de distribution de la Société situés à travers le pays. Ce réseau de distribution dessert d'importantes chaînes de détaillants, des distributeurs et des clients industriels.

4.1.5 Concurrence

Relativement à ses produits fromagers, la Société livre surtout concurrence à Agropur coopérative agro-alimentaire (*Agropur*), à Kraft General Foods Canada Inc. (par la voie du volume de production d'Agropur pour son fromage naturel) et à Parmalat Canada Inc. (*Parmalat*). Saputo occupe le premier rang au Canada en tant que producteur de fromage, avec une part du marché de la production du fromage naturel au pays d'environ 38 %.

Saputo détient une part d'environ 20 % du marché canadien pour le lait nature, ce qui lui permet de compter parmi les trois plus importants transformateurs de lait frais, lesquels détiennent chacun des parts semblables du marché. La Société doit faire face à une vive concurrence dans la plupart des catégories de produits, la concurrence variant énormément selon la région. Agropur et Parmalat comptent parmi les plus importants concurrents de la Société. Au nombre des autres concurrents, on compte des coopératives en Colombie-Britannique et dans les Maritimes.

La Société est le troisième plus important transformateur laitier en Argentine, transformant environ 5 % de la totalité de la production laitière. La Société livre principalement concurrence à Mastellone Hermanos S.A. et à Sancor Cooperativas Unidas Limitada, lesquelles détiennent les plus grandes parts de marché en Argentine. Au nombre des autres concurrents, on compte Milkaut S.A., Sucesores de Alfredo Williner S.A. et Veronica S.A.

4.1.6 Relations de travail

Au 1^{er} mai 2005, le secteur Produits laitiers (Canada et autres) de la Société comptait 4 551 employés au Canada et 731 employés en Argentine. Environ 40 % des employés du secteur Produits laitiers (Canada et autres) sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2006 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2005 ont été renouvelées selon des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société, ce qui, de l'avis de la direction, est le résultat direct de la culture familiale qui s'est répandue dans toute la Société.

4.2 SECTEUR PRODUITS LAITIERS (ÉTATS-UNIS)

4.2.1 Produits

Aux États-Unis, Saputo produit une vaste gamme de fromages mozzarella, de fromages de spécialité comme le ricotta, le provolone, le bleu, le suisse, le parmesan, le romano, le feta et de simili-fromages qui sont vendus sous diverses marques de commerce comme *Saputo*, *Stella*, *Frijo*, *Cheese Heads*, *Dragone*, *Lorraine* et *Treasure Cave*, de même que sous des marques privées. Elle produit aussi du lait condensé sucré ainsi que de la poudre de lactosérum et des concentrés de protéines de lactosérum et des mélanges d'ingrédients qui sont tirés de sa production de fromage.

4.2.2 Production

Sources d'approvisionnement

Aux États-Unis, Saputo s'approvisionne en lait principalement auprès de coopératives en vertu de contrats. La durée de ces contrats varie de une à trois années. Le lait représente en moyenne 85 % des coûts engagés par la Société pour la fabrication de ses produits laitiers. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

Dans ce secteur Produits laitiers (États-Unis), la Société exploite 15 usines dont elle est propriétaire.

Dans le Nord-Est américain, la Société exploite 3 usines qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 11,3 millions de litres de lait en fromage. La Société exploite aussi 10 installations dans le Midwest, qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 18,0 millions de litres de lait en fromage et en produits laitiers connexes et de fabriquer des produits laitiers en conserve. Enfin, la Société exploite deux installations dans l'Ouest des États-Unis, lesquelles ont ensemble la capacité de transformer chaque semaine environ 9,1 millions de litres de lait en fromage. Toutes les installations américaines ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 10 %.

4.2.3 Marchés

Saputo est l'un des plus importants transformateurs laitiers aux États-Unis avec une part de marché de la production de fromage naturel d'environ 6 %. La Société est active dans l'industrie américaine du fromage naturel, où elle vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à des clients de détail, du segment de la restauration et industriel.

Clientèle

Le secteur Produits laitiers (États-Unis) dessert trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel.

Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers (États-Unis), la ventilation des ventes par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

| Secteur Produits laitiers (États-Unis) – Volumes de ventes – Segments de marché ⁽¹⁾ | | |
|--|--|--|
| | Exercice terminé le 31 mars 2005 | Exercice terminé le 31 mars 2004 |
| | Pourcentage des volumes de ventes totaux | Pourcentage des volumes de ventes totaux |
| Détail..... | 30 | 30 |
| Restauration..... | 44 | 42 |
| Industriel..... | 26 | 28 |
| Total..... | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> |

⁽¹⁾ Les volumes de vente sont plus représentatifs de nos activités américaines en raison de l'impact de la variation de la devise et du prix de vente par livre de fromage sur les dollars de vente.

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à ses clients de détail, qui comprennent des chaînes de supermarchés, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages fins. Au cours de l'exercice 2005, la majorité des ventes au détail a été générée par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques privées. Les produits laitiers au détail de Saputo sont vendus au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épicereries. Saputo offre aussi des fromages de spécialité et des fromages fins à ses clients du marché du détail.

Restauration. Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels) ainsi que les hôtels. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits fromagers sous ses propres marques et sous des marques privées.

Industriel. Les clients du segment industriel comprennent des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à de nombreux transformateurs de mets surgelés, notamment des fabricants de pizzas surgelées et des fabricants de sauces et de vinaigrettes. La Société produit également à partir de ses activités manufacturières aux États-Unis des sous-produits tels que la poudre de lactosérum et les protéines de lactosérum.

4.2.4 Distribution

Les ventes de produits fromagers sont réalisées aux États-Unis par des expéditions directes à certains clients d'importance du secteur du détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux.

4.2.5 Concurrence

Aux États-Unis, la Société livre concurrence à l'échelle nationale à des concurrents nationaux et régionaux, dont ConAgra Dairy Foods, Dairy Farmers of America, Foremost Farms USA, Kraft Foods, Inc., Lactalis USA, Inc. (Sorrento), Land O'Lakes, Inc., Leprino Foods Company et Sargento Foods.

4.2.6 Relations de travail

Au 1^{er} mai 2005, le secteur Produits laitiers (États-Unis), comptait 2 069 employés. Environ 36 % des employés de ce secteur sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2006 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2005 ont été renouvelées selon des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail aux États-Unis. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société, ce qui, de l'avis de la direction, est le résultat direct de la culture familiale qui s'est répandue dans toute la Société.

4.3 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE

La Société fabrique, commercialise et distribue des petits gâteaux, des tartelettes et des barres collation au Canada, et à très moindre échelle aux États-Unis. Le texte qui suit fournit une vue d'ensemble des produits, des installations de production, des marchés, de la concurrence et des relations de travail pour le secteur Produits d'épicerie.

En vue d'optimiser les occasions pour ses employés et ses actionnaires, à la suite de la décision prise en février 2004 de conserver la division Boulangerie, la Société a décidé d'investir au cours des trois (3) prochaines années environ 20 millions de dollars dans le développement et dans le redéploiement de ses marques. Cet investissement sera couvert par un rendement supplémentaire généré au cours de la même période.

4.3.1 Produits

La Société fabrique et commercialise des petits gâteaux, des tartelettes et des barres collation, lesquels sont vendus presque exclusivement dans le marché du détail au Canada. Saputo occupe une place prédominante dans le marché des petits gâteaux au Canada et ses produits sont vendus sous les marques ombrelles *Vachon* et *Hostess*, qui soutiennent des marques de commerce reconnues comme *Jos Louis*, *Ah Caramell*, *Passion Flakie*, *Hop & Go!*, *May West*, *Granny's* et d'autres marques, dont certaines sont maintenant offertes avec une teneur en gras trans réduite ou même sans gras trans.

4.3.2 Fabrication

Sources d'approvisionnement

La Société s'approvisionne en matières premières pour ce secteur principalement auprès de différents fournisseurs.

Installations

Au sein de ce secteur, Saputo possède et exploite au Québec une usine qui a une capacité excédentaire de 31 %.

4.3.3 Marchés et distribution

La Société est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Saputo vend ses produits presque exclusivement dans le marché du détail au Canada et ses ventes pour ce secteur sont générées presque exclusivement par ses propres marques. Les produits de la Société sont distribués principalement par la voie de son RLDM.

4.3.4 Concurrence

Dans la catégorie des petits gâteaux, la Société fait concurrence à des fabricants régionaux dont les parts de marché sont beaucoup plus petites que les siennes. Dans la province de Québec, les principaux concurrents de petits gâteaux de la Société sont McKee Foods Corporation, Pâtisserie Chevalier Inc. et Pâtisserie Fortin, une division de Maple Hurst Bakery Inc. alors que dans la catégorie des barres collation, les principaux concurrents sont Biscuits Leclerc Ltée, Kellogg Canada Inc. et The Quaker Oats Company of Canada Limited. En Ontario, dans l'Est et dans l'Ouest canadien, les principaux concurrents de la Société sont respectivement McKee Foods Corporation, McSweeney's Plus Distribution Ltd. et Oakrun Farm Bakery Ltd.

4.3.5 Relations de travail

Au 1^{er} mai 2005, le secteur Produits d'épicerie comptait 1 107 employés, dont environ 79 % étaient syndiqués. À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2006 provoque des conflits de travail.

4.4 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La direction croit que la Société a suffisamment de capacité de fabrication pour répondre à la demande actuelle et à court terme pour ses produits. Saputo a l'intention de continuer d'agrandir et de moderniser ses usines; les investissements seront axés sur l'équipement et les procédés conçus pour accroître l'efficacité. Plus précisément, au cours des cinq derniers exercices, Saputo a engagé des dépenses en immobilisations de 352 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2005, la Société a dépensé 81,8 millions de dollars et au cours de l'exercice 2006, Saputo prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 100 millions de dollars.

Au cours des cinq derniers exercices, Saputo a enregistré 323 millions de dollars au titre de la dépense d'amortissement. Au cours de l'exercice 2005, la dépense d'amortissement s'est élevée à 66 millions de dollars et la Société prévoit environ 70 millions de dollars au titre de la dépense d'amortissement au cours de l'exercice 2006.

4.5 ENVIRONNEMENT

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement. La Société est tenue d'engager des dépenses et de surveiller continuellement ses activités afin de se conformer à ces lois et règlements. La Société est d'avis que ses activités respectent, à tous égards

importants, les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui suit. La Société entend se conformer à l'ensemble des lois et règlements en matière d'environnement.

La Société a une politique environnementale visant à réduire les incidences environnementales de ses activités. Des systèmes de gestion à l'égard, entres autres, de la vérification, de l'évaluation et de la divulgation de renseignements, supportent la mise en application de cette politique.

Par ses acquisitions passées, la Société a hérité de certaines installations ayant une contamination historique. La plupart de ces sites ont été contaminés par d'anciens réservoirs pétroliers qui ont été enlevés, dans la majorité des cas. Pour chacun de ces sites, la Société met en place les mesures de remédiation appropriées ou procède à des inspections additionnelles afin de déterminer la nécessité d'entreprendre d'autres actions. Dans certains cas, avec le consentement des autorités gouvernementales, la Société continue de surveiller la situation afin de confirmer qu'il n'y a pas de mesures additionnelles requises. La Société ne croit pas que des dépenses majeures seront requises afin de traiter la contamination de ces installations.

L'installation située à Trois-Rivières a reçu des avis de violation de la part des autorités à l'égard des rejets d'eaux usées et des exigences relatives aux permis et a fait l'objet de plaintes liées à l'émission de bruit. La Société a mis en place différentes mesures correctives en vue de réduire l'excédent des rejets d'eaux usées et les émissions de bruit et a entrepris des procédures pour obtenir le permis requis. Il est prévu que des mesures supplémentaires seront mises en place au cours des prochains mois afin de contrôler davantage les rejets d'eaux usées et l'émission de bruit.

Des évaluations environnementales effectuées à la suite de l'acquisition de Molfino, en Argentine, durant l'exercice 2004, ont révélé des problématiques de conformité environnementale et de contamination de sites dans les deux installations. Les coûts d'évaluation supplémentaire et de mise en place de mesures correctives, selon ce qui est nécessaire, seront couverts en partie par une somme réservée provenant du prix d'achat et en partie par la Société. La Société ne croit pas que des dépenses majeures seront requises afin de se rendre conforme et de traiter la contamination des deux installations.

Au cours de l'exercice 2005, la Société a engagé environ 3,5 millions de dollars afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et afin d'améliorer l'efficacité des usines en vue de réduire l'émission du bruit et les rejets d'eaux usées, pour remplacer ou enlever des réservoirs de stockage souterrains, pour répondre aux problèmes de contamination, et pour améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de ses installations au Canada, aux États-Unis et en Argentine. La direction estime que la Société consacrera au total 12 millions de dollars pour des dépenses semblables au cours de l'exercice 2006. La direction est d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur les bénéfices ou la position concurrentielle de la Société au cours de l'exercice 2006.

4.6 MARQUES DE COMMERCE

Considérant que la Société fabrique, vend et distribue des produits alimentaires, elle compte non seulement sur la qualité de ses produits mais aussi sur la reconnaissance de ses marques et la loyauté de sa clientèle. La Société se concentre sur certaines marques établies et croit que ses marques de commerce sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité. En conséquence, la Société prend les mesures appropriées pour protéger et faire respecter sa propriété intellectuelle.

4.7 RISQUES ET INCERTITUDES

Responsabilité de produits

Les activités de Saputo sont exposées aux mêmes dangers et aux mêmes risques de responsabilité que celles de toutes les autres entreprises de transformation des aliments, dont la contamination des ingrédients ou des produits par des bactéries ou d'autres agents externes pouvant être accidentellement introduits dans les produits ou les emballages. Saputo maintient des procédures de contrôle de la qualité dans ses installations afin de réduire de tels risques. La Société n'a jamais vécu de problème de contamination important avec ses produits. Toutefois, si une telle éventualité devait se produire, elle pourrait résulter en un rappel de produits coûteux et entacher gravement la réputation de la Société pour ce qui est de la qualité de ses produits. Nous maintenons une couverture d'assurance pour notre responsabilité en tant que fabricant et d'autres couvertures que nous croyons généralement conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Approvisionnement en matières premières

Saputo achète des matières premières qui peuvent représenter jusqu'à 85% du coût des produits. Elle transforme les matières premières en produits finis comestibles dans le but de les revendre à un large éventail de consommateurs. Conséquemment, la fluctuation du prix des denrées alimentaires peut avoir un effet positif ou négatif sur les résultats de la Société. L'incidence de toute hausse de prix des denrées alimentaires sur les résultats de la Société dépendra de sa capacité de transférer ces hausses à sa clientèle dans un contexte de marché concurrentiel.

Marchés américain et international

Le prix du lait, en tant que matière première, de même que le prix de nos fromages aux États-Unis et en Argentine et des sous-produits sur les marchés internationaux dépendent des forces de l'offre et de la demande sur les marchés. Ces prix sont tributaires de plusieurs facteurs, dont la santé de l'économie ainsi que les niveaux de l'offre et de la demande de produits laitiers dans l'industrie. Toute fluctuation des prix peut affecter les résultats de la Société. L'incidence de telles variations sur nos résultats dépendra de notre capacité à mettre en place les mécanismes nécessaires pour les réduire.

Concurrence

L'industrie nord-américaine de la transformation des aliments est très concurrentielle. La Société y participe principalement dans le cadre de ses activités laitières. L'industrie laitière canadienne est hautement concurrentielle et compte trois compétiteurs importants, dont Saputo. Aux États-Unis et en Argentine, la Société est active dans l'industrie laitière à la grandeur du pays et se mesure à plusieurs compétiteurs régionaux et nationaux. Notre performance dépendra de notre capacité à continuer d'offrir des produits de qualité à prix concurrentiels, et cela, dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Consolidation de la clientèle

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une consolidation importante dans l'industrie alimentaire, et ce, dans tous les segments de marché. Étant donné que nous desservons ces segments, la consolidation dans l'industrie a eu pour effet de diminuer le nombre de clients et d'augmenter l'importance relative de certains clients. Au sein des segments du détail, de la restauration et de l'industriel, aucun client ne représente plus de 10 % de nos ventes totales consolidées, à l'exception d'un client du segment du détail représentant 10,9 % à qui nous vendons des produits sous nos propres marques ainsi que sous des marques

privées. Notre capacité de continuer à desservir nos clients dans tous les marchés que nous desservons dépendra de la qualité de nos produits et de notre service ainsi que des prix de nos produits.

Environnement

Les affaires et les activités de Saputo sont régies par des lois et des règlements environnementaux. Nous croyons que nos activités sont conformes à tous égards importants à ces lois et règlements, à l'exception de ce qui est précisé ailleurs dans la présente notice annuelle. Toute nouvelle loi ou réglementation ou resserrement des politiques d'application pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière de Saputo et entraîner des dépenses additionnelles pour s'y conformer ou continuer de s'y conformer.

Tendances de consommation

La demande pour nos produits est sujette à la variation des tendances de consommation. Ces changements peuvent affecter les résultats de la Société. Afin de constamment s'adapter à ces changements, la Société a recours à l'innovation et au développement de nouveaux produits.

Expositions aux risques financiers

Le degré d'exposition de Saputo aux risques financiers varie en fonction de la devise relative à ses activités aux États-Unis et en Argentine. Nous réalisons environ 34 % et 4 % des ventes aux États-Unis et en Argentine, respectivement. Cependant, les flux de trésorerie liés à ces activités constituent une couverture naturelle contre ces risques. Les flux de trésorerie liés à nos activités américaines constituent également une couverture naturelle contre le risque de change lié à notre dette exprimée en dollars américains. Au 31 mars 2005, la dette à long terme de la Société était constituée de billets de premier rang américains uniquement, lesquels comportent un taux fixe jusqu'à l'échéance.

Questions d'ordre réglementaire

La production et la distribution de produits alimentaires sont assujetties à des lois, des règles, des règlements et des politiques locales, provinciales, étatiques et fédérales ainsi qu'à des accords commerciaux internationaux, fournissant un cadre dans lequel s'inscrivent les activités de Saputo. L'impact de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, ou encore d'un resserrement des politiques d'application, d'une interprétation plus stricte ou de changements à des lois ou règlements déjà en vigueur, dépendra de notre capacité à nous y adapter et à nous y conformer. Nos activités sont actuellement conformes à toutes les lois et à tous les règlements gouvernementaux importants, et nous possédons tous les permis et licences importants dans le cadre de nos activités.

Croissance par voie d'acquisitions

La Société prévoit croître de façon organique et au moyen d'acquisitions. La Société a, par le passé, connu une croissance grâce à des acquisitions, et devrait vraisemblablement et dans une large mesure compter sur de nouvelles acquisitions pour s'accroître davantage. La capacité d'évaluer correctement la juste valeur marchande des entreprises acquises, d'intégrer avec succès leurs activités à celles de la Société ainsi que de réaliser les bénéfices prévus et d'atteindre le rendement attendu constitue des risques inhérents aux acquisitions.

Protection des tarifs

Les industries de la production laitière sont encore partiellement protégées des importations par des quotas tarifaires qui permettent l'importation d'un volume précis de produits à un tarif réduit ou inexistant et imposent des tarifs plus substantiels aux volumes d'importations excédentaires. Il n'est aucunement garanti que, du fait d'une décision politique ou d'une modification aux accords commerciaux internationaux, les mesures de protection des tarifs ne seront pas abolies en ce qui a trait au marché des produits laitiers, ce qui aurait pour conséquence d'accroître la concurrence. Notre performance dépendra de notre capacité à continuer d'offrir des produits de qualité à des prix concurrentiels.

RUBRIQUE 5 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Au cours des exercices 2003, 2004 et 2005, Saputo a déclaré respectivement les dividendes annuels suivants sur les actions ordinaires : 0,40 \$, 0,48 \$ et 0,60 \$ par action. Au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration a révisé la politique en matière de dividendes de la Société et le dividende trimestriel de 0,12 \$ par action, ce qui représente un dividende annuel de 0,48 \$ par action, est passé le 4 août 2004 à 0,15 \$ par action, ce qui représente un dividende annuel de 0,60 \$ par action. Le solde du bénéfice réalisé par la Société est réinvesti dans la croissance de ses activités. La politique de la Société en matière de dividendes est révisée à l'occasion, au moins une fois à tous les ans, par le conseil d'administration et dépend de la situation financière de Saputo, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins de capitaux et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

RUBRIQUE 6 - STRUCTURE DU CAPITAL

Les statuts de la Société stipulent que son capital-actions autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, toutes sans valeur nominale. À la fermeture des bureaux le 1^{er} juin 2005, 104 625 499 actions ordinaires et aucune action privilégiée étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques des catégories d'actions du capital de Saputo, que complète le texte intégral des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions qui suivent :

Vote

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de Saputo, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série donnée d'actions ont le droit de voter, et chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont, au gré du conseil d'administration, le droit de recevoir, sur les montants dûment applicables aux versements de dividendes et après que des dividendes payables sur les actions privilégiées ont été versés, tout dividende déclaré et payable par Saputo sur les actions ordinaires.

Dissolution

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution des éléments d'actif de Saputo au moment de la liquidation ou de la dissolution de Saputo ou de toute autre distribution de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires. Cette participation est assujettie aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées émises et en circulation ou aux actions de toute autre catégorie ayant priorité de rang sur les actions ordinaires.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries, les modalités de chaque série, notamment le nombre d'actions, la désignation, les droits, les priorités, les privilèges, les restrictions, les conditions et les limitations, devant être établies au moment de sa création par le conseil d'administration de Saputo sans l'approbation des actionnaires; toutefois, toutes les actions privilégiées auront, quant aux dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution des éléments d'actif de Saputo en vue de la cessation de ses activités, égalité de rang entre elles et priorité de rang sur toutes les actions de toute catégorie inférieure.

RUBRIQUE 7 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». Le tableau qui suit présente les fourchettes de cours et le volume négocié des actions ordinaires pour chacun des mois du dernier exercice:

| Fourchette de cours et volume négocié des actions ordinaires | | | |
|---|------------------|-----------------|-----------------------------|
| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume (en milliers) |
| Avril 2004 | 34,34 | 31,85 | 1 616 958 |
| Mai 2004 | 33,10 | 31,05 | 1 072 734 |
| Juin 2004 | 33,00 | 31,00 | 2 249 670 |
| Juillet 2004 | 32,70 | 30,58 | 1 186 393 |
| Août 2004 | 32,40 | 31,00 | 1 903 790 |
| Septembre 2004 | 33,89 | 31,95 | 4 128 265 |
| Octobre 2004 | 34,50 | 32,65 | 1 933 019 |
| Novembre 2004 | 34,98 | 32,50 | 2 195 605 |
| Décembre 2004 | 36,95 | 34,10 | 1 272 230 |
| Janvier 2005 | 36,75 | 33,50 | 2 424 794 |
| Février 2005 | 38,34 | 36,01 | 1 844 196 |
| Mars 2005 | 38,00 | 35,95 | 2 126 584 |

RUBRIQUE 8 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

8.1 ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où il est entré en fonction comme administrateur pour la première fois, ses principales fonctions et le nombre d'actions ordinaires dont il était directement ou indirectement propriétaire véritable ou sur lesquelles il exerçait un contrôle ou une emprise au 1^{er} juin 2005. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

| Nom, province (ou État) et pays de résidence | Administrateur depuis | Fonctions principales | Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété effective ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise sont exercés au 1 ^{er} juin 2005 |
|---|-----------------------|--|--|
| EMANUELE (LINO) SAPUTO ⁽³⁾ Québec, Canada | 1992 | Président du conseil de la Société | 60 345 126 ⁽¹⁾ |
| LINO A. SAPUTO, JR. Québec, Canada | 2001 | Président et chef de la direction de la Société | 33 595 |
| ANDRÉ BÉRARD ^{(2) (5)} Québec, Canada | 1997 | Administrateur de sociétés | 8 125 |
| LUCIEN BOUCHARD ⁽²⁾ Québec, Canada | 2004 | Associé Principal, Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l. | -- |
| PIERRE BOURGIE ^{(2) (4)} Québec, Canada | 1997 | Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie Inc. (société de portefeuille) | 465 000 |
| FRANK A. DOTTORI ^{(4) (6)} Québec, Canada | 2003 | Président et chef de la direction de Tembec Inc. (société de produits forestiers) | 200 |
| JEAN GAULIN ⁽²⁾ Texas, États-Unis | 2003 | Administrateur de sociétés | 21 200 |
| CATERINA MONTICCIOLO, CA Québec, Canada | 1997 | Présidente de Julvest Capital Inc. (société de portefeuille) | 119 000 |
| PATRICIA SAPUTO, CA, PF Québec, Canada | 1999 | Présidente de Gestion Pasa Inc. (société de portefeuille) | 1 800 |
| LOUIS A. TANGUAY ⁽⁴⁾ Québec, Canada | 1997 | Administrateur de sociétés | 4 000 |

(1) Les actions sont détenues par Jolina Capital Inc. et Gestion Jolina Inc., deux sociétés de portefeuille contrôlées par M. Emanuele (Lino) Saputo, et par d'autres sociétés de portefeuille détenues et contrôlées par ses frères et sœurs et leurs familles, lesquelles ont toutes donné à Gestion Jolina Inc. une procuration l'autorisant à exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires qu'elles détenaient au moment du premier appel public à l'épargne de la Société.

(2) Membres du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines.

- (3) M. Emanuele (Lino) Saputo est administrateur de Produits Forestiers Arbec Inc. (auparavant Uniforêt Inc.), laquelle a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 17 avril 2001. En mai 2003, Uniforêt Inc. a mis en œuvre un plan d'arrangement avec ses créanciers. En février 2004, elle a complété la mise en œuvre de ce plan d'arrangement.
- (4) Membres du comité de vérification.
- (5) Administrateur en chef.
- (6) M. Frank A. Dottori était l'un des administrateurs de Gestion Papiers Gaspésia Inc. jusqu'en octobre 2003. Sa filiale, Papiers Gaspésia Inc., a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* en février 2004.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs nommés ci-dessus ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe, sauf M. Lino A. Saputo, Jr. qui, du 1^{er} janvier 2000 au 15 janvier 2001, était adjoint au président d'Uniforêt Inc. (société de produits forestiers); M. André Bérard qui, jusqu'au 10 mars 2004, était le président du conseil d'une banque à charte canadienne; M. Lucien Bouchard qui, de janvier 1996 à mars 2001, était Premier Ministre du Québec; et M. Jean Gaulin qui, du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, était président et chef de la direction d'Ultramar Diamond Shamrock (société pétrolière) et, du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001, était également président du conseil pour la même société.

Les informations quant aux actions qui sont détenues en propriété effective par chaque administrateur ou sur lesquelles il exerçait un contrôle ou une emprise, en date du 1^{er} juin 2005, ont été fournies par les administrateurs personnellement.

On trouvera d'autres renseignements sur les actions détenues par les administrateurs, les options et les unités d'actions différées qui leur sont octroyées à la rubrique « Élection des administrateurs » à la page 3 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 6 juin 2005, ces renseignements étant intégrés aux présentes par renvoi.

8.2 HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente le nom, la province (ou l'État) et le pays de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant en date des présentes.

| Nom, province (ou État) et pays de résidence | Poste |
|---|--|
| Emanuele (Lino) Saputo Québec, Canada | Président du conseil |
| Lino A. Saputo, Jr. Québec, Canada | Président et chef de la direction |
| Louis-Philippe Carrière, CA Québec, Canada | Vice-président exécutif, finances et administration et secrétaire |
| Dino Dello Sbarba Québec, Canada | Président et chef de l'exploitation, Division Fromage (États-Unis) |
| Carmine De Somma Québec, Canada | Président et chef de l'exploitation, Division Produits laitiers (Argentine) |

| Nom, province (ou État) et pays de résidence | Poste |
|---|---|
| Pierre Leroux Québec, Canada | Vice-président exécutif, ressources humaines et affaires corporatives |
| Randy Williamson Québec, Canada | Président et chef de l'exploitation, Division Produits laitiers (Canada) |

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de direction au sein de la Société, sauf M. Lino A. Saputo, Jr. qui, du 1^{er} janvier 2000 au 15 janvier 2001, était adjoint au président d'Uniforêt Inc. (société de produits forestiers) et M. Randy Williamson qui, de 1998 à la réalisation de l'acquisition de Dairyworld, était chef de l'exploitation de Dairyworld.

Au 1^{er} juin 2005, les administrateurs et hauts dirigeants de Saputo, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 61 025 560 actions ordinaires au total, soit environ 58,3 % des actions ordinaires de la Société en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions.

RUBRIQUE 9 - POURSUITES

La Société est défenderesse à certaines réclamations dans le cours normal de ses activités. La Société est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura aucune incidence significative sur ses résultats ou sa situation financière.

RUBRIQUE 10 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société reçoit et fournit des biens et services de sociétés sous influence significative de son actionnaire principal. Ces biens et services d'un montant non significatif sont compensés par une contrepartie égale à la juste valeur marchande.

RUBRIQUE 11 - EXPERTS

Les vérificateurs de Saputo sont Deloitte & Touche s.r.l. Les états financiers consolidés de Saputo au 31 mars 2005 et pour l'exercice terminé à cette même date ont été déposés aux termes du Règlement 51-102 sur la foi du rapport rédigé par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés indépendants, en leur qualité d'experts en vérification et en comptabilité.

RUBRIQUE 12 - AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est le Trust Banque Nationale, à partir de ses principales places d'affaires situées à Montréal et à Toronto.

RUBRIQUE 13 - CONTRATS IMPORTANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Société n'a conclu aucun contrat important hors du cours normal des affaires.

RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

14.1 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification est présenté à l'annexe A ci-jointe.

14.2 COMPOSITION ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Tous les membres du comité de vérification sont indépendants et possèdent des compétences financières.

Le tableau qui suit présente, pour chacun des membres du comité de vérification, leur nom, leur éducation et l'expérience pertinentes à l'exécution de leurs responsabilités en leur qualité de membre du comité de vérification.

| Nom | Éducation et expérience |
|------------------|--|
| Pierre Bourgie | A complété un baccalauréat en commerce. M. Bourgie était président d'Urgel Bourgie Limitée jusqu'à la vente de cette société en 1996. Depuis, il est responsable des activités d'investissement de la famille Bourgie et a fondé deux fiducies d'investissements, les Partenaires de Montréal, spécialisée dans le financement d'affaires et Ipso Facto, spécialisée dans le financement immobilier. M. Bourgie est le président de ces deux fiducies. Il siège également sur le conseil d'administration de diverses sociétés où, pour certaines d'entre elles, il est également membre du comité de vérification, incluant une société pour laquelle il est le président de ce comité. L'expérience de M. Bourgie a nécessité et a contribué au développement de son habilité à analyser les états financiers et à comprendre les principes comptables généralement reconnus (les <i>PCGR</i>). |
| Frank A. Dottori | A complété un baccalauréat en génie chimique et en science appliquée. En 1973, M. Dottori et trois autres dirigeants ont fondé Tembec inc. et, depuis 1979, M. Dottori est le président et chef de la direction de cette société. Il a agi à titre de gouverneur de la Bourse de Montréal, d'administrateur du Canadian Market Productivity Centre et a siégé au conseil d'administration de nombreuses organisations et sociétés. Il est membre du Club des entrepreneurs du Conseil du Patronat du Québec et il est actuellement président de l'Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers du Canada. L'expérience professionnelle de M. Dottori a nécessité et contribué au développement de son habilité à analyser les états financiers et à comprendre les <i>PCGR</i> . |

Louis A. Tanguay

A complété un baccalauréat en commerce. M. Tanguay a occupé divers postes exécutifs au sein de BCE, lesquels nécessitaient son implication dans la préparation des états financiers et l'analyse des performances financières et opérationnelles de compagnies affiliées à BCE. Plus spécifiquement, il a été président du conseil de Télébec, vice-président exécutif (corporatif) de Bell Canada, président de Bell Québec et président de Bell Canada International. Il a également été impliqué activement dans des acquisitions, fusions et ventes de sociétés. M. Tanguay a une vaste expérience présente et passée en tant qu'administrateur de sociétés publiques, ayant par ailleurs, pour certaines d'entre elles, siégé au sein du comité de vérification. L'expérience professionnelle de M. Tanguay a nécessité et contribué au développement de son habilité à analyser les états financiers et à comprendre les PCGR.

14.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Le 5 février 2004, la Société a adopté une politique révisée relativement aux services pouvant être rendus par ses vérificateurs externes (la *Politique*).

La Politique crée trois catégories de services, à savoir : (i) les services qui sont considérés comme étant reliés à la vérification (les *services de vérification*) et donc couverts par le budget annuel de vérification; (ii) les services qui sont considérés indirectement reliés à la vérification (les *services de consultation*) mais qui ne sont pas couverts par le budget annuel de vérification; et (iii) les services qui ne sont pas reliés à la vérification (les *services non reliés à la vérification*). Aux termes de la Politique, aucun service autre que les services de vérification ne peut être fourni par les vérificateurs externes de la Société sauf si les conditions suivantes sont réunies :

Services de consultation

- (i) Le comité de vérification a approuvé au préalable les services de consultation à être fournis; ou
- (ii) le montant total de tous les services (autres que les services de vérification) qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation au préalable par le comité de vérification et qui ont été rendus au cours de l'exercice au cours duquel les services de consultation doivent être rendus n'excède pas le plus élevé des montants suivants, à savoir 25 000 \$ ou cinq pour cent (5 %) du montant total des honoraires payés par la Société durant l'exercice au cours duquel les services de consultation doivent être rendus.

Services non reliés à la vérification

- (i) L'attribution des services non reliés à la vérification aux vérificateurs externes de la Société présente une valeur ajoutée pour la Société; et
- (ii) le comité de vérification a approuvé au préalable les services à être rendus.

Finalement, la Politique prévoit que la direction de la Société présente au comité de vérification, sur une base trimestrielle, un relevé des services (autres que les services de vérification) rendus par les vérificateurs externes de la Société de même que tout mandat attribué à d'autres cabinets comptables.

14.4 HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE)

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires versés à Deloitte & Touche s.r.l., vérificateurs externes de la Société, pour les exercices 2005 et 2004 :

| Catégorie d'honoraires | 2005 | 2004 |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | (\$) | (\$) |
| Honoraires de vérification | 532 705 | 493 614 |
| Honoraires reliés à la vérification | 206 368 | 79 927 |
| Honoraires de fiscalité | 174 671 | 232 158 |
| Autres honoraires | - | 247 575 |
| Total | <u>913 744</u> | <u>1 053 274</u> |

« Honoraires de vérification » inclut les honoraires totaux versés à Deloitte & Touche s.r.l. pour la vérification des états financiers consolidés annuels.

« Honoraires reliés à la vérification » inclut le total des honoraires versés à Deloitte & Touche s.r.l. pour des services qui seraient normalement exécutés par les vérificateurs externes. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, la vérification des régimes de retraite, des services de certification exigés par statut ou règlement, l'aide à la préparation aux exigences futures de certification du contrôle interne, la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financières ainsi que des services de traduction.

« Honoraires de fiscalité » inclut les honoraires totaux versés à Deloitte & Touche s.r.l. pour la conformité aux lois en matière d'impôt, les conseils d'ordre fiscal de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt des sociétés, de taxe sur le capital et de taxes de vente.

« Autres honoraires » inclut le total des honoraires versés à Deloitte et Touche s.r.l. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories honoraires de vérification, honoraires reliés à la vérification et honoraires de fiscalité, notamment les services de consultation pour les taxes municipales et la vérification diligente dans le cadre d'acquisitions.

RUBRIQUE 15 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo datée du 6 juin 2005, laquelle est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : les pratiques en matière de régie d'entreprise de la Société, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Saputo et les options d'achat de titres. On trouvera également d'autres renseignements financiers dans les états financiers consolidés de Saputo et les notes afférentes, ainsi que dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. On peut obtenir des exemplaires de ces documents en

s'adressant au secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, numéro de téléphone : (514) 328-6662.

De plus, lorsque les titres de Saputo sont en cours de placement conformément à un prospectus simplifié ou lorsqu'un prospectus simplifié provisoire a été déposé, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents suivants auprès du secrétaire de la Société :

- (i) la notice annuelle ainsi que les documents ou parties de documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (ii) les états financiers comparatifs de Saputo pour son exercice le plus récent et le rapport des vérificateurs s'y rapportant, ainsi que les états financiers intermédiaires de Saputo ayant fait suite aux états financiers pour son exercice le plus récent;
- (iii) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo pour sa plus récente assemblée des actionnaires comportant l'élection d'administrateurs;
- (iv) tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou définitif.

Dans toutes les autres circonstances, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents mentionnés aux alinéas (i), (ii) et (iii) ci-dessus en adressant une demande en ce sens au secrétaire.

* * *

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

AUTORITÉ

Le Comité de vérification (le *comité*) est un comité permanent du conseil d'administration qui a les responsabilités décrites sous la rubrique « Responsabilités ».

Le comité a libre accès au personnel et aux documents de la compagnie et on lui accorde les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

STRUCTURE

1. Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs indépendants de la compagnie possédant chacun des compétences financières.
2. Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres sont nommés par le conseil d'administration à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute autre réunion pour combler une vacance.
3. Le président doit être nommé par le conseil d'administration pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement de présider du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
4. Le comité se réunit au moins quatre fois par an afin d'examiner les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie et peut convoquer des réunions spéciales au besoin. Le comité détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux.
5. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité des membres et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents.
6. Le compte rendu des réunions du comité sera pris par le secrétaire du conseil d'administration (ou toute autre personne désignée par le comité) et doit rendre exactement compte des décisions prises aux réunions.
7. En plus des membres du comité, toute autre personne sera convoquée aux réunions à la demande du président du comité.
8. Le comité a le pouvoir d'engager des avocats indépendants ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat et de fixer leur rémunération.
9. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec le vérificateur interne de la compagnie.
10. Le vérificateur externe relève directement du comité.

RESPONSABILITÉS

11. Surveiller directement les travaux du vérificateur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la compagnie.
12. Réviser les états financiers trimestriels et annuels de la compagnie, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers avant leur diffusion dans le public.
13. Réviser le contenu de la circulaire de sollicitation de procurations, de la notice annuelle et du rapport annuel de la compagnie.
14. Réviser et faire l'examen et discussion des répercussions prévues des nouvelles normes comptables, de vérification ou de nouvelles règles en valeurs mobilières.
15. Faire l'étude de toute question dont le conseil d'administration doit, de l'avis des vérificateurs externes, être informé.
16. Superviser la mise en application et le respect de la politique environnementale de la Société et présenter des rapports périodiques au conseil à cet égard.
17. Étude et évaluation des facteurs de risques inhérents à la compagnie et assurer la mise en place de mesures appropriées pour les gérer efficacement.
18. Évaluer de façon périodique la présence des systèmes nécessaires aux fins de contrôle interne de la compagnie et revoir périodiquement l'efficacité de ces systèmes.
19. Évaluer de façon périodique les procédures mises en place par la compagnie pour la communication de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la compagnie autre que l'information citée au paragraphe 12 du présent mandat et s'assurer périodiquement de leur efficacité.
20. Établir des procédures concernant :
 - i. La réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification;
 - ii. La présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la compagnie de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.
21. Recommander au conseil d'administration les vérificateurs pour l'exercice à venir et les honoraires qui leurs sont payés.
22. Revoir annuellement le plan de vérification préparé par les vérificateurs externes et évaluer s'il répond adéquatement aux besoins de la compagnie.

23. Adopter une politique concernant l'approbation préalable de tous les services non liés à la vérification que le vérificateur externe de la compagnie peut rendre à la compagnie et ses filiales conformément à la législation applicable.
24. Rencontrer les vérificateurs au sujet des états financiers et discuter avec eux de leur évaluation des systèmes de contrôle en place et de leurs recommandations.
25. Le comité rencontrera périodiquement le vérificateur interne afin d'assurer la qualité des contrôles internes de la Société et faire le lien entre les vérificateur interne et les vérificateurs externes de la compagnie.
26. Étudier l'impact de nouveaux principes comptables sur les résultats de la compagnie.
27. Réviser les états financiers des régimes de retraite de la compagnie.
28. Examiner et approuver les politiques d'engagement de la compagnie à l'égard des salariés et anciens salariés du vérificateur actuel et des anciens vérificateurs de la compagnie.
29. Exécuter toute autre fonction qui relève de l'exécution de son mandat.
30. Exécuter tout autre mandat que le conseil d'administration peut lui confier de temps à autre.
31. Auto-évaluer annuellement les accomplissements et la performance du comité de vérification.
32. Réviser annuellement le mandat du comité de vérification.